

informations syndicales

Nº 5 MAI 75

JOURNAL SYNDICAL BIMENSUEL

EDITE PAR LA DIVISION "SYNDICATS" DE LA DIRECTION GENERALE DE L'INFORMATION

SOMMAIRE

Nouvelle intervention du Fonds social pour lutter contre le chômage	1
Dissolution d'une entente pour l'exportation de linoleum	2
Rencontre entre M. Cheysson et une délégation de la C.E.S	3
Congrès de la Fédération Générale du Travail de Belgique - 16-19-20 avril	4
La Communauté Européenne et les syndicats d'Espagne	8
La C.E.S. réclame le droit au travail et droit au revenu pour les jeunes travailleurs	8
Assemblée européenne des syndicats des cheminots à Bruxelles, les 28-29/4	9
Les syndicats européens se sont informés sur les problèmes posés par l'énergie	11 12
SUPPLEMENT SPECIAL	
Intervieuw de M. Luciano LAMA, Secrétaire Général de la C.G.I.L. (Italia)	15
L'Europe et la C.F.D.T. par M. Edmond MAIRE, Secrétaire Général de la CFDT (France)	17
La confédération des syndicats allemands (DGB) et les Communautés Européennes	20
BUREAUX DE PRESSE :	
PARIS : 61, rue des Belles-Feuilles 75782 Paris (Tél. 553.5326) BRUXELLES : 200, rue de la 1 1040 - BRUXELLES (Tél. 735.00.40)	S

x/256/75**-**F

NOUVELLE INTERVENTION DU FONDS SOCIAL POUR LUTTER CONTRE LE CHOMAGE

La Commission a approuvé et transmis au Conseil une proposition relative à une nouvelle forme d'intervention par le Fonds social pour aider les Etats membres à faire face aux difficultés actuelles en matière d'emploi (1). L'intervention sera effectuée au titre de l'article 4 du règlement sur le Fonds social, qui autorise le Fonds à intervenir, lorsque la situation de l'emploi "fait apparaître la nécessité d'une action commune spécifique pour mieux assurer l'adaptation de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre au sein de la Communauté".

La proposition de décision du Conseil présentée par la Commission permettrait au Fonds social d'apporter son concours à certains projets visant à aider les personnes à la recherche d'un emploi stable à acquérir de nouvelles qualifications et à changer de lieu de travail en cas de besoin.

Seraient admis au bénéfice du concours du Fonds social les programmes de réadaptation professionnelle destinés à encourager :

- le développement d'activités liées à des changements structurels dans le secteur de l'énergie,
- la promotion d'activités correspondant à des besoins prioritaires dans la Communauté,
- les changements nécessaires dans des secteurs ou branches connaissant des problèmes structurels affectant gravement l'emploi. (A moins que les tendances du taux de chômage et des perspectives d'emploi sectoriel ne soient renversées à brève échéance, la Commission s'attend que ces secteurs ou branches se trouveront parmi ceux souvent cités au cours des récentes consultations organisées au niveau communautaire : l'automobile, la construction, le textile et certaines sections de la chimie, ainsi que certaines branches d'activités annexes ou de sous-traitance.)

Régions et catégories particulières

Il est également proposé que, dans les limites fixées ci-dessus, priorité soit donnée aux opérations effectuées dans les régions les plus touchées par le chômage et au bénéfice de personnes appartenant aux secteurs où l'accroissement du chômage a été particulièrement fort, aux jeunes de moins de 25 ans et aux femmes en chômage ou à la recherche d'un emploi. Ces deux dernières

catégories sont traditionnellement les plus vulnérables en temps de crise ou de récession. Cette priorité correspond au voeu exprimé par les chefs de gouvernement réunis au sommet de Paris en décembre 1974, de voir le Conseil examiner, le moment venu, la possibilité d'augmenter les moyens du Fonds social, en tenant compte des "problèmes des régions et des catégories de travailleurs les plus touchés par les difficultés d'emploi".

Il convient de souligner que cette nouvelle ouverture de l'article 4 ne portera pas atteinte aux moyens d'intervention déjà utilisés par le Fonds social au titre de l'article 5 pour soutenir des opérations de réadaptation professionnelle dans des régions en difficulté, en particulier celles qui souffrent de sous-développement industriel. De même, l'article 4 autorise déjà le Fonds social à faciliter la conversion des travailleurs migrants, ceux qui travaillent dans l'industrie textile ou qui quittent cette industrie et ceux qui quittent l'agriculture.

⁽¹⁾ COM (75) 126

Enfin, les opérations de conversion bénéficiant de cette nouvelle intervention du Fonds social devront s'inscrire dans des programmes de développement. Ces programmes devraient permettre à la Commission de s'assurer que les opérations bénéficiant du concours du Fonds social sont opportunes dans le cadro national et conformes aux orientations économiques et sociales de la Communauté.

Il est prévu que le Fonds social pourra apporter son concours au type de programmes esquissés ci-dessus pendant une période de deux ans à compter de la décision du Conseil.

Budget pour 1975

Le budget du Fonds social pour 1975 s'établit comme suit (en millions U.C.) :

	Article 4	Article 5	
	110,-	245,0	
Fonds déja engagés	38,4	53,5	
Fonds disponibles	71,6	191,5	

Il reste, en outre, environ 51 millions d'UC au titre de l'article 4 provenant du budget 1974; la Commission se propose de demander au Conseil de transférer ce montant au budget de cette année en vue de financer les opérations relevant à la fois de l'article 4 et de l'article 5.

DISSOLUTION D'UNE ENTENTE POUR L'EXPORTATION DE LINOLEUM

A la suite de l'intervention de la Commission, quatre sociétés de l'industrie européenne des revêtements de sol, qui avaient conclu une entente pour l'exportation de linoléum ('Linoleum Manufacturers' Export Convention'), ont mis fin à leur accord.

Les sociétés NAIRN FLOORS LTD., Kirkcaldy, Fife, Ecosse, BARRY STAINES (SALES) LTD., Staines Middlesex, Angleterre, FORBO AG, ex-Continentale Linoleum Union, Zurich, Suisse, et DLW-Aktiengesellschaft, 72 Bietigheim (Württemberg), Allemagne, se fondaient dans leurs pratiques sur des principes qui avaient été fixés dans les "Manufacturers' Export Convention Trade Practices' (plus de 30 clauses) notifiées à la Commission. Leur comportement consistait à fixer régulièrement des prix et remises uniformes et à aligner les conditions de paiement, taxes et épaisseurs standard du linoléum.

L'accord s'étendait dans le marché commun à la Belgique, au Luxembourg, au Danemark et à l'Irlande, mais il s'appliquait surtout à des pays tiers. La république fédérale d'Allemagne, le Royaumc-Uni, la France et ses territoires d'outre-mer, les Pays-Bas et l'Italie étaient expresséement exclus des Trade Practices.

Selon la Commission, la Linoleum Manufacturers'Export Convention a entraîné des restrictions de la concurrence au sens de l'article 85 du Traité CEE, notamment en raison de la fixation de prix et de remises uniformes. Ces restricitions ne se sont pas appliquées seulement aux Etats membres directement concernés par l'accord, mais à l'ensemble du marché commun, du fait de la position détenue par les firmes intéressées sur leur marché intérieur. Cette entente était de nature à permettre également une pratique concertée sur les marchés exclus du champ d'application des Trade Practices.

Une déclaration d'exemption au sens de l'article 85, paragraphe 3, n'a pu entrer en ligne de compte, car la Commission estime que l'accord ne contribue pas à améliorer la production ou la distribution des produits tout en réservant aux utilisateurs une partie équitable du profit qui en résulte.

La Commission attend de la dissolution de l'entente une concurrence accrue dans ce secteur.

RENCONTRE ENTRE MONSIEUR CHEYSSON ET UNE DELEGATION DE LA CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS (C.E.S.)

Le 24 avril, M. Claude Cheysson, Nembre de la Commission des Communautés Européennes, a tenu une réunion avec une délégation de la Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.), conduite par son Président et son Secrétaire Général. La réunion a été consacrée à l'examen des possibilités d'association des organisations syndicales à la politique de développement de la Communauté, en particulier dans le cadre de la Convention de Lomé, objectif souhaité tant par les représentants de la Commission que par ceux de la C.E.S.

Les représentants de la C.E.S. ont marqué leur volonté de coopérer effectivement à une politique ouverte de coopération au développement; ils ont exposé les conditions qui leur paraissent devoir être remplies, tant pour le contenu de la coopération que sous l'angle de l'organisation institutionnelle de leur participation. M. Cheysson a promis l'appui de la Commission en vue de l'association effective de la C.E.S., sous des formes appropriées à préciser, à l'application de la Convention de Lomé.

CONGRES DE LA FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE

Bruxelles, les 18-19 et 20 avril 1975

Faire en sorte que les riches soient moins riches et que les pauvres moins pauvres, mettre en place les facteurs permettant de réaliser une société juste et démocratique dont le besoin se fait plus que jamais sentir dans le contexte de crise économique actuel, exige des réformes profondes. Ce sont ces réformes, précisées dans un plan syndical 1976-1980, que le congrès statutaire de la Fédération générale de Belgique, groupant plus de 1.300 délégués, (F.G.T.B.) a adoptées à l'unanimité à Bruxelles les 18, 19 et 20 avril 1975. Véritable contre-plan syndical au Plan quinquennal des pouvoirs publics, il devait également servir de plate-forme électorale à la F.G.T.B. pour les élections sociales qui se déroulaient du 28 avril au 31 mai dans les entreprises du secteur privé en Belgique.

Ces options fondamentales arrêtées par le congrès de la F.G.T.B. pour réaliser une société démocratique et socialiste seront défendues non seulement au niveau national belge mais également au niveau européen où le porte-parole de l'ensemble des travailleurs d'Europe occidentale, la Confédération européenne des syndicats, doit poursuivre la lutte contre les sociétés multinationales et oeuvrer à la mise en place d'une Communauté européenne plus conforme à la volonté des travailleurs.

Même en période de croissance, avait souligné le secrétaire général de la F.G.T.B., Georges Debunne, subsistaient des distorsions, un chômage important, des disparités entre régions, entre pays, entre catégories socio-économiques, sans compter les coûts sociaux inattendus provoqués par une croissance anarchique: pollution, encombrement des villes, spéculation foncière, etc. Aujourd'hui, la fin de la croissance aggrave les inégalités. Et comme le pouvoir économique s'est progressivement concentré entre les mains de géants mondiaux, les collectivités locales, régionales, nationales, européennes, assistent à une dégradation de l'emploi, subissent des pertes de revenus, font les frais de la rationalisation que le capital national tente de réaliser.

En confirmation d'orientations adoptées lors de son congrès extraordinaire de janvier 1971, le congrès statutaire de la F.G.T.B. a donc réaffirmé sa volonté de transformer la société actuelle par une politique de revendications précises visant la réalisation d'une société socialiste démocratique qui réalise "en même temps la démocratie économique, politique, sociale et culturelle, sans discrimination de sexe, d'âge ou de race". Pour atteindre ces objectifs, la F.G.T.B. considère comme essentiel de modifier les rapports de force jusqu'ici marqués par un libéralisme économique basé sur la recherche

du profit au bénéfice d'une infime minorité. Dans cette perspective et devant l'ampleur structurelle de la crise que traverse le système capitaliste actuel, le congrès a défini ses objectifs prioritaires en matière de réformes de structure, de contrôle et de concertation à tous les niveaux.

HOLDING PUBLIC

La revendication vedette du congrès fut sans conteste celle concernant des initiatives économiques d'intérêt public. La carence du secteur privé, notamment en matière de création d'emplois, est évidente aux yeux de la F.G.T.B. qui cite à l'appui de ce constat l'absence de planification répondant aux aspirations de la collectivité et l'absence d'initiatives économiques publiques. Pour rencontrer ces carences, la F.G.T.B. a proposé la création d'un holding public, "qui soit aussi puissant que la Société Générale mais dix fois plus actif". Ce holding devrait pouvoir fonctionner de manière autonome et disposer de moyens financiers et techniques suffisants. D'une manière générale d'ailleurs, la F.G.T.B. estime que les entreprises publiques doivent disposer d'une totale autonomie de gestion, de façon à pouvoir fonctionner efficacement et sans bureaucratie. Et de prévoir aussi que dans les sociétés créées par le holding public ou dans lesquelles il a une participation importante, un système de contrôle sera exercé par le personnel à tous les niveaux.

Dans la même perspective d'élargissement du rôle que devrait jouer le secteur public, le congrès de la F.G.T.B. a préconisé un certain nombre de mesures devant donner naissance à un secteur financier public. Pour la F.G.T.B., la collectivité "doit exercer une emprise importante sur les secteurs financiers dans la perspective de leur socialisation". Le secteur financier public pourrait dès lors être mis en place au départ des institutions financières parastatales existantes, à condition que le secteur ainsi modelé comprenne les tâches d'une banque publique.

ENERGIE

En matière de politique énergétique, la F.G.T.B. a réaffirmé les positions qu'elle défend au niveau européen, à savoir que l'énergie est le facteur primordial de la production et qu'elle doit être placée sous la maîtrise publique. Pour ce qui concerne le pétrole, l'organisation syndicale socialiste estime que l'approvisionnement ne peut dépendre du bon vouloir des sociétés multinationales et que des initiatives publiques sont devenues indispensables. De même, elle préconise le développement d'un important secteur public de production d'électricité. Quant à l'énergie nucléaire, toute décision à ce propos doit être précédée d'une enquête préalable sur la protection de la santé et de l'environnement.

"Le pouvoir de décision de construire et d'exploiter les centrales nucléaires ne peut être laissé à l'arbitraire du secteur privé", a déclaré le congrès de la F.G.T.B.

Enfin, toujours dans la perspective de l'élargissement du rôle du secteur public au service de la collectivité, la F.G.T.B. a proposé la création d'une seule société de

transports publics de personnes et de marchandises dans le pays, au service des utilisateurs.

Cet ensemble de mesures adoptées par le congrès de la F.G.T.B. l'a été dans une optique qu'il convient de souligner, celle de l'économie placée au service de l'amélioration de la qualité de la vie. C'est dire que pour la F.G.T.B., et elle l'a rappelé au cours de son dernier congrès, les initiatives économiques publiques, la planification, le holding public ne sont pas des objectifs en soi mais des moyens permettant d'assurer le plein et le meilleur emploi et d'améliorer constamment les conditions de travail et de vie.

CONTROLE ET FORMATION

Ces mesures doivent trouver leur répondant au niveau de l'entreprise, mais là, il faut souligner que le congrès de la F.G.T.B. a résolument rejeté toute forme de cogestion, au profit du contrôle ouvrier. Pour le syndicat socialiste, les organes paritaires tels que les comités de sécurité et d'hygiène et les conseils d'entreprise doivent être utilisés au maximum dans la stratégie du contrôle ouvrier, les pouvoirs de la délégation syndicale au sein de l'entreprise devant être renforcés dans le même objectif.

Dès lors, la F.G.T.B. accorde une importance prioritaire à la formation des travailleurs afin qu'ils soient à même d'exercer efficacement ce contrôle ouvrier. Cette formation doit se faire à tous les niveaux, articulée autour d'un Institut syndical autonome et être largement subsidiée. Selon le secrétaire général de la F.G.T.B., Georges Debunne, l'Etat devrait consacrer au minimum 4 milliard de FB à cette formation au cours des cinq prochaines années.

EGALITE

Améliorer la qualité de la vie ne serait pas possible dans une société encore marquée par des discriminations. Une société égalitaire en droits signifie pour la F.G.T.B. l'intégration complète, à tous les niveaux, des femmes dans la vie sociale, politique, économique, culturelle. Le congrès a par conséquent réaffirmé vouloir faire disparaître toutes les inégalités fondées sur le sexe. La F.G.T.B. a exigé à nouveau la dépénalisation de la législation belge sur l'avortement.

Pour les jeunes travailleurs et pour les travailleurs migrants, le congrès a également réaffirmé vouloir l'éradication des discriminations dont ils sont encore l'objet. Il a notamment déclaré vouloir tout mettre en oeuvre pour voir appliquer un statut du travailleur migrant déterminant ses droits au séjour, à l'emploi, à l'instruction, à la formation, à la culture, à l'habitat, à la participation à la vie sociale, politique et communautaire. D'une manière générale, la F.G.T.B. préconise une politique

d'immigration rationnelle et bien organisée. Elle n'admet pas que les migrants servent au patronat de main-d'oeuvre "bon marché".

EUROPE

Aux niveaux international et européen, le congrès de la F.G.T.B. a exprimé sa solidarité effective envers les peuples pauvres et ceux qui luttent contre l'oppression dictatoriale, particulièrement en Espagne et au Chili. Rappelant sa satisfaction devant la création en 1973 de la Confédération Européenne des Syndicats qui regroupe la quasi totalité des syndicats interprofessionnels de l'Europe de l'ouest, le congrès a mandaté ses délégués au Comité Exécutif de la C.E.S. pour poursuivre leur action d'unification. Rappelons à ce propos que l'ensemble des organisations syndicales d'Europe occidentale est regroupé au sein de la C.E.S., à l'exception jusqu'ici de la C.G.T. française.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la Communauté européenne, la F_•G_•T_•B_• revendique des confrontations et des concertations tripartites — patronat, gouvernement, syndicat — sur les grands problèmes européens tels l'emploi, l'inflation, l'énergie, la démocratie économique, les relations avec les pays en voie de développement, afin de donner à l'Europe une impulsion nouvelle "et permettre aux travailleurs de couler la Communauté européenne dans un moule plus conforme à leurs aspirations". La coordination des actions et des luttes revendicatives au niveau européen doit, selon la F_•G_•T_•B_• représenter la tâche première de la stratégie syndicale de ces prochaines années.

Dans ce contexte, et conformément à son option en faveur de l'unité syndicale, la F.G.T.B. a réaffirmé voulair au niveau de la Belgique une communauté de programme et d'action avec son partenaire du Front commun syndical, la Confédération des Syndicats Chrétiens, en vue de changer les structures de la société.

INFORMATION

Partant du principe que la réalisation de la démocratie suppose l'élargissement au droit à l'information, le congrès a également consacré une partie de ses débats à la situation de la presse écrite en Belgique et au nouveau statut — en cours d'élaboration — de la radio—télévision belge. Face à la crise que connaît actuellement le secteur de la presse écrite dont l'évolution peut être néfaste pour la démocratie, le congrès a dénoncé l'immobilisme des pouvoirs publics et s'est engagé à réclamer un examen approfondi des graves problèmes soulevés par la disparition ou la menace de disparition — de certaines entreprises de presse. Il veillera également à ce que l'élaboration du nouveau statut de la R.T.B. ne continue pas de s'effectuer dans un climat réactionnaire, hostile aux travailleurs et à leurs organisations représentatives".

Le secrétaire général, Georges Debunne, le secrétaire général-adjoint, Alfred Delourme, les secrétaires nationaux André Genot, Jean Gayetot, Georges Gogne et Georges Derieuw, ont été réélus par acclamations. La F.G.T.B. compte 1.000.000 d'affiliés.

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET LES SYNDICATS D'ESPAGNE

A la demande de la Confédération Européenne des Syndicats, M. Claude Cheysson, Membre de la Commission des Communautés Européennes, a reçu une délégation des deux organisations syndicales d'Espagne, affiliées à la C.E.S.: Union Générale des Travailleurs d'Espagne (U.G.T.) et Solidarité des Travailleurs Basques (S.T.V.).

Au cours de l'entretien très cordial, qui a porté sur la situation générale et syndicale en Espagne, les représentants des syndicats authentiques de ce pays ont souligné que les travailleurs Espagnols, Basques et Catalans ne sont pas dupes de la supercherie du "syndicalisme" officiel et font confiance à ceux qui les représentent réellement.

La délégation était accompagnée par le Secrétaire Général et un Secrétaire de la C.E.S.

LA C.E.S. RECLAME LE DROIT AU TRAVAIL ET DROIT AU REVENU POUR LES JEUNES TRAVAILLEURS

Devant les problèmes de plus en plus aigüs que pose l'emploi des jeunes travailleurs en Europe, la Confédération Européenne des Syndicats propose à ses organisations affiliées de défendre, auprès de leurs Gouvernements respectifs, quelques mesures prioritaires susceptibles de contribuer à une solution de ce problème crucial, résultat, entre autres, de l'inadaptation de l'enseignement et de la formation professionnelle aux besoins de l'économie et vice-versa :

- prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, liée à une restructuration du système d'éducation-formation, dans un premier stade, et instauration d'un salaire d'attente dès cet âge en cas d'absence d'emploi;
- interdiction d'employer les jeunes travailleurs :
 - a) à la chaîne ou à toute autre forme de travail répétitif ;
 - b) à la pièce ou à toute autre forme de travail basé sur les primes à l'augmentation de la production, ainsi que le travail effectué par des jeunes dans des groupes où les adultes travaillent selon un système où l'augmentation du salaire est liée à l'augmentation du rythme de travail;

- c) entre 20 heures et 7 heures ;
- d) à des travaux qui les exposent à des dangers ou qui, pour des raisons physiologiques et psychologiques, peuvent nuire à leur santé.
- droit à un congé annuel de 10 jours par an, rémunéré par l'employeur, et considéré comme jours de travail pour assurer leur formation permanente sur les plans politique et socio-culturel, qui laur permettrait de développer, entre autres, laur sens critique envers la société.

ASSEMBLEE EUROPEENNE DES SYNDICATS DES CHEMINOTS A BRUXELLES, LES 28 ET 29/4/75

Cette assemblée au sein de laquelle se retrouvaient les forces syndicales des cheminots de toutes tendances, ont défini leurs positions communes en vue :

- de promouvoir au sein de la C.E.E. une politique des transports vraiment conforme à l'intérêt général;
- de créer les conditions permettant au chemin de fer de remplir un rôle économique et social davantage conforme à ses possibilités;
- d'assurer un authentique progrès social aux travailleurs des entreprises ferroviaires.

Ces diverses positions sont reprises aux documents annexés adoptés par les participants à l'Assemblée des 28 et 29 avril.

Ceux-ci ont décidé d'intervenir de façon pressante auprès des gouvernements, des autres autorités publiques, de la Commission et du Conseil des Ministres de la C.E.E., en vue de l'aboutissement de leurs objectifs.

Ils s'adressent en outre à l'opinion publique afin qu'elle leur apporte son appui en vue d'une nouvelle politique des transports répondant aux besoins des populations de la Communauté Economique Européenne.

Dans cette optique, les dirigeants des organisations syndicales des cheminots de la CEE ont adopté le texte d'un appel des cheminots des pays de la CEE à adresser aux gouvernements, à la CEE et à l'opinion publique et une résolution fixant le cahier des revendications prioritaires devant être considérées comme un minimum indispensable dans les différents pays et définissant les dispositions à prendre en vue de leur aboutissement.

En ce qui concerne le projet de société européenne des chemins de fer, les organisations représentées à l'Assemblée plénière des Syndicats de Cheminots de la Communauté Européenne ayant eu connaissance du projet de Société Européenne des Chemins de Fer, élaboré et soumis au Conseil des Communautés Européennes par le groupe des neuf de l'U.I.C., et tout en admettant la nécessité d'une coopération toujours plus étroite entre les réseaux,

CONSIDERENT que les nouvelles structures envisagées ne doivent pas constituer un instrument destiné à servir de support à cette politique qui contribue à multiplier incohérences et gaspillages nuisibles à l'intérêt général et en particulier à celui des travailleurs du transport ;

DENONCENT l'orientation technocratique donnée par le groupe des neuf qui tend à écarter les cheminots et leurs organisations, du contrôle des choix et des décisions, en opposition avec la conception d'une Europe démocratique et sociale, ce qui aboutira inévitablement à négliger les impératifs d'intérêt national et régional et à porter une atteinte indirecte aux droits syndicaux acquis dans les différents Etats membres;

exigent que les représentants des organisations syndicales participent effectivement aux travaux de tous les organismes communautaires concernés par le problème et du groupe des neuf de l'U.I.C. et REAFFIRMENT leur volonté d'une authentique démocratisation de ces organismes ;

S'ENGAGENT à prendre toutes les mesures nécessaires dans ce sens auprès des autorités concernées, tant au niveau national qu'au niveau européen.

S'ELEVENT contre les tendances néfastes de la politique libérale des transports caractérisée notamment par la réduction des activités ferroviaires, le transfert de tâches au secteur privé et l'atteinte portée à la mission de service public des chemins de fer :

L'ORGANISATION REGIONALE EUROPEENNE DE LA FEDERATION INTERNATIONALE DES EMPLOYES

ET TECHNICIENS (EUROFIET) DEFINIT SES OBJECTIFS POUR LES EMPLOYES ET CADRES D'INDUSTRIE

Le Comité professionnel d'employés d'industrie de l'EUROFIET réuni à Genève au début du mois d'avril 1975 a chargé le secrétariat d'élaborer une enquête et une étude comparative de systèmes légaux et relevant des contrats collectifs concernant les allocations de chômage et autres mesures de protection en cas de licenciement dans les pays européens.

Le Comité a pris connaissance et a approuvé les enquêtes élaborées par le Secrétariat dans les domaines suivants :

- enquête sur l'évolution des conditions de travail ;
- voyageurs dans l'industrie ;
- congé-éducation payé ;

- Taux de syndicalisation des employés

Le Comité a traité d'une façon approfondie les conditions de travail des cadres et a discuté de l'organisation de la conférence EUROFIET sur les problèmes des cadres que l'exécutif a demandé d'organiser fin novembre 1975 à Bruxelles.

En matière de sociétés multinationales, le Comité a confirmé que seule la force syndicale conjuguée avec l'élaboration de règlements par les pouvoirs publics nationaux et internationaux pourront rendre les activités de ces sociétés plus transparentes pour les travailleurs.

Le Comité a mis l'accent sur le fait que pour qu'une action soit efficace, il y a lieu de maintenir une étroite collaboration entre les secrétariats professionnels internationaux en collaboration avec la CISL et la C.E.S. Il a décidé de publier régulièrement des études comparatives des conventions collectives des employés de sociétés multinationales européennes.

Le Comité a aussi chargé le secrétariat de veiller à ce que les problèmes des employés d'industrie soient traités dans les comités de contact employeurs/travailleurs actuellement en formation dans le cadre des Communautés européennes.

Les 16,17 et 18 avril 1975 à Obernai

Tout comme ils avaient, les années précédentes, examiné d'autres aspects de la politique énergétique européenne, concluant notamment en 1974 à Luxembourg et à Liège à la nécessité de créer un Comptoir européen du pétrole, les syndicats du secteur "énergie" de la Confédération Européenne des Syndicats ont fait à Obernai, lors d'un stage organisé en collaboration avec la Division "Syndicats" de la Direction Générale "Information" une première analyse des implications que comporterait un recours plus large à l'énergie nucléaire. Au groupe "énergie" — centrales professionnelles du gaz, de l'électricité, du nucléaire — s'étaient joints pour la circonstance des représentants de plusieurs confédérations nationales affiliées à la C.E.S.

Pas de conclusions encore à ce premier échange de vues, Sauf à contester en tous cas le caractère "inéluctable" d'un recours accru à l'énergie nucléaire. Les syndicalistes ne sont pas sensibles aux arguments de fatalité. Au fatalisme, ils opposent le pouvoir de la volonté politique et/ou syndicale — et articulent leurs prises de position éventuelles sur des analyses les plus objectives possibles.

Après une journée de discussions et de confrontation des points de vue, précédée de deux journées d'exposés scientifiques sur les différents aspects du problème posé par l'énergie nucléaire - économiques, sociaux, politiques, moraux - tenants résignés et opposants convaincus d'un recours accru à l'énergie nucléaire se sont rencontrés sur une conclusion commune: si l'on opte pour une amplification de l'utilisation de l'énergie nucléaire, elle doit avoir un caractère transitoire et parallèlement à ce développement, des recherches doivent être menées permettant de passer rapidement du nucléaire à d'autres formes d'énergie potentiellement moins dangereuses. A la base de ce rapprochement des points de vue, un constat : quelle que soit la position politique que l'on peut vouloir défendre, pour ou contre l'énergie nucléaire, les centrales nucléaires existent. Le tout est de décider s'il faut ou non en multiplier le nombre et comment assurer de toute manière la sécurité tant des travailleurs occupés dans ce secteur que de la population. Prise de position tranchée dans ce débat, celle des syndicalistes hollandais partisans d'un moratoire de cinq ans pour toute extension du nucléaire.

La coordination des positions syndicales nationales en la matière, dans la perspective d'une extension des responsabilités de la collectivité par l'intermédiaire d'une mise en service publique de l'ensemble du secteur de l'énergie, fera l'objet de discussions ultérieures au sein du groupe "Energie" de la C.E.S. Elle devra tenir compte de l'évolution de l'opinion publique envers le nucléaire, évolution marquée par une opposition de plus en plus vive des populations dans diverses régions d'Europe.

A l'origine des discussions, controverses, voire polémiques qui se sont fait dans l'opinion publique entre partisans et opposants de l'énergie nucléaire, la crise du pétrole. La fin de la période d'abondance d'énergie à bas prix, marquée à la fois par une hausse de son coût et par le risque d'une interruption de fourniture - qu'elle soit le fait des pays producteurs pour des raisons économiques ou politiques ou le fait des sociétés multinationales pour des raisons de profit - a suscité la recherche d'un nouvel équilibre énergétique.

Comme devait l'exposer M. J.C. Charrault, chef de division à la Direction Générale de l'Energie à la Commission des Communautés Européennes, la CEE a déjà tiré ses conclusions. Pour elle, la seule alternative consiste en un recours intensif à l'énergie nucléaire d'ici la fin du siècle "car il ne semble pas qu'il y ait d'autre choix pour fournir à l'Europe une énergie de substitution bon marché et sûre, en attendant qu'apparaissent au delà de l'an 2.000 les sources nouvelles d'énergie. Le développement du nucléaire pose incontestablement des problèmes difficiles mais aucun ne paraît insurmontable pour autant que les actions nécessaires soient entreprises dès à présent et menées résolument".

C'est par l'écoute de cette prise de position "communautaire" que les participants au symposium syndical sur l'énergie nucléaire avaient abordé l'ordre du jour de leurs travaux, qui comportait sept exposés introductifs embrassant l'éventail complet des implications du recours à l'énergie nucléaire. M. E. Hubert, chargé de cours à l'Université de Liège, mit également l'accent sur les avantages de l'énergie nucléaire dans la perspective notamment d'une contribution plus grande des pays industrialisés à l'élévation du niveau de vie des pays en voie de développement, ce qui exigerait des qualités énormes d'énergie. De même, à l'opposé des autres conférenciers qui participèrent à ce Symposium d'Obernai, M. Hubert considéra que si les guerres ont toujours eu pour motif profond le désir de s'approprier des ressources supplémentaires, la diversification des ressources énergétiques constituerait un élément d'équilibre et de paix.

Par contre, M. Manfred SIEBKER, membre du Club de Rome et Administrateur-gérant de S.C.I.E.N.C.E(Société des Consultants Indépendants et Neutres de la Communauté Européenne), contesta non seulement le caractère inéluctable d'un recours accru au nucléaire mais également le caractère fataliste généralement attribué à l'évolution de la demande. Pour M. SIEBKER, nos pays n'ont pas besoins de plus d'énergie. Ils devraient au contraire subir une d é s i n t o x i c a t i o n de la "drogue de la consommation", en d'autres termes : une véritable révolution culturelle. D'ailleurs, estime M. SIEBKER, ne pas avoir plus d'énergie, voir en avoir moins, ne signifie pas ne plus en avoir du tout. "En utilisant toutes les réalisations scientifiques, culturelles et socio-politiques accumulées depuis 1960 et qui étaient des années de basse consommation d'énergie, nous pourrions même arriver à améliorer considérablement la qualité de notre vie, avec moins d'énergie, en consacrant moins de temps au travail, en combattant moins, en consommant moins, et en vivant plus intensément", affirma M.SIEBKER.

Pour M. Robert Gibrat, professeur à Paris, moins radical que M. SIEBKER, le recours à l'énergie nucléaire est "malheureusement" inéluctable. Mais M. Gibrat rejoint M. SIEBKER dans le danger qu'il pressent, non tant au niveau de la radioactivité ou des conséquences d'un accident nucléaire toujours possible, mais au niveau de l'apparition d'un risque nouveau "dû à la nature profonde de l'homme". Le détournement de plutonium, entre autres risques, sera pour l'agressivité et la violence de l'homme une tentation constante. "Le nucléaire suppose des humains policés, disciplinés, heureux de leur sort" et à l'abri des tentations Et de proposer par conséquent que, sans perdre un instant, des recherches soient entreprises pour que de nouvelles sources d'énergie soient disponibles à temps. M. Gibrat proposa dans ce but la création d'une agence internationale de recherches dont le financement pourrait être assuré par une taxe sur l'énergie nucléaire.

Après M. J. Brinck (International Resources Consultants - Alkmaar, Pays-Bas) qui passa en revue les disponibilités en uranium, M. L. Puiseux, maître de conférences à l'université de Paris Dauphine, fit un bilan des aspects positifs aux niveaux économiques et sociaux du recours accru à l'énergie nucléaire mais aussi des risques qui en découlent pour les travailleurs, les populations, l'avenir de l'humanité. Il souligna dès lors la responsabilité des syndicats de travailleurs et des partis politiques dans le contrôle des grands choix technologiques qui engagent l'avenir de l'humanité. A ce niveau, il s'agit d'un véritable choix de civilisation.

M. Dieter von EHRENSTEIN, professeur à l'université de Brême, insista également sur les risques de l'énergie atomique, tant pour les dangers encourrus par les travailleurs dans les centrales nucléaires et par les populations que pour les dangers possibles en période de troubles socio-politiques ou de guerre.

Ces préoccupations rejoignaient celles exprimées à l'ouverture du symposium par M. De Groote, professeur à l'Université libre de Bruxelles et ancien commissaire à l'Euratom, qui présidait les débats et avait exprimé la crainte de voir se développer une superstructure policière destinée en principe à protéger les populations mais utilisable dans d'autres manifestations de la vie politique et sociale.

Recourir plus largement au nucléaire et parer ses effets néfastes éventuels, ou bien procéder à une reconversion profonde de nos besoins pour diminuer la dépendance du monde envers les sources d'énergie? La réflexion à laquelle se sont livrés les syndicats d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Irlande, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, du Grand-Duché devrait les mener au cours d'une prochaine phase, à faire un véritable choix politique peut-être à mi-chemin de ces deux pôles?

Le symposium d'Obernai était le premier tenu par le groupe "Energie" de la Confédération Européenne des syndicats depuis la mort brutale d'Alfred Misslin, responsable du groupe. Le secrétaire général de la C.E.S., Théo Rasschaert, rendit hommage à sa mémoire et à la clairvoyance de celui qui, en 1968 déjà, avait compris la nécessité pour les syndicats de travailleurs d'élaborer leur propre politique de l'énergie.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

Informations syndicales

Quelle signification la CGIL donne-t-elle à la Communauté? En d'autres termes, quelle est votre attitude à l'égard du processus d'intégration européenne. Quelles sont les perspectives que vous entrevoyez et quels sont les objectifs que vous poursuivez?

M. LAMA

En l'état actuel des choses, disons que la Communauté constitue pour nous un objectif plus qu'une réalité. Je ne veux pas dire par là que nous sous-estimons ce qui existe. Ce que je tiens à souligner, c'est d'une part que les contenus des objectifs économiques et sociaux des politiques communautaires sont loin de répondre aux aspirations des travailleurs et d'autre part que ces politiques insuffisantes, les institutions et l'existence même d'une Communauté sont remises en cause.

En vérité, la Communauté a fondé son existence et la possibilité de son développement futur sur l'hypothèse que l'ouverture des frontières, l'élimination des entraves aux échanges et à la circulation des travailleurs suffiraient à mettre en marche un processus de croissance continue qui aurait augmenté les richesses disponibles et permis leur redistribution graduelle. L'intégration des économies aurait eu pour effet dans ses différentes phases de développer parallèlement les instruments et les organes supranationaux appropriés. Cette utopie a servi d'alibi à l'absence de politique sociale active et de politique économique capable de modifier, et non seulement de soutenir, le développement économique spontané : qu'il suffise de rappeler le problème du sous-développement régional et celui de l'émigration. Le résultat est que la Communauté s'est trouvée avec des structures institutionnelles, des instruments économiques et monétaires et une situation sociale fragiles ne lui permettant pas de faire face à la crise qui s'est abattue sur le monde à partir de 1972.

Aujourd'hui, il est clair pour tous que les problèmes énormes de répartition des richesses entre les divers pays, révélés par la crise des matières premières, tout en modifiant les rapports d'échanges entre les pays capitalistes et les pays producteurs de matières premières et les modèles de croissance et de consommation sur lesquels ils sont fondés ne peuvent être résolus sans de nouveaux choix économiques et sociaux et sans une coopération internationale plus étroite.

La Communauté doit donc sortir rapidement de cette phase en renforçant et en démocratisant ses institutions et en se donnant des objectifs essentiels de politique économique et sociale, ainsi que les moyens de les réaliser. Il s'agit premièrement de s'attaquer aux problèmes du chômage en proposant des politiques de relance de la production et des formes de solidarité communautaire pour la défense des revenus des travailleurs touchés par la crise. Deuxièmement, il faut mettre en oeuvre des mécanismes de solidarité financière et monétaire pour soutenir cette phase délicate de relance. Troisièmement, il convient de se donner une politique énergétique autonome; quatrièmement, de se doter d'une politique régionale en la remplaçant également par des projets de développement sectoriels tant dans le domaine industriel que dans celui des équipements collectifs et des infrastructures. Cinquièmement, il faut modifier profondément la politique agricole en favorisant le développement des structures de production et des infrastructures.

C'est le type même de développement qui a caractérisé la Communauté, de même que ses relations internationales qui doivent être transformés et, pour ce faire, il faut des institutions solides et démocratiques capables de répondre aux espérances des travailleurs. C'est pour ces objectifs que se battent les travailleurs italiens et c'est pour cette raison qu'ils ont choisi l'Europe comme champ d'action prioritaire et que nous sommes entrés au Comité Economique et Social $(C_{\bullet}E_{\bullet}S_{\bullet})_{\bullet}$

Informations syndicales

La CGIL se propose de modifier fondamentalement les structures actuelles de la société. Comment pensez-vous concilier cette option politique fondamentale avec les obligations qui découlent ou qui pourraient découler à l'avenir de l'appartenance à la Communauté européenne ?

M. LAMA

La Fédération CGIL-CISL-UIL avait déjà, avant l'éclatement de la crise économique mondiale provoquée par la question de l'énergie et des matières prelières, axé son action sur le problème fondamental du changement du type de croissance économique qui se pose aussi dans notre pays.

C'est à cet objectif que nous avons cherché à adapter notre action ainsi que le contenu et le style de l'action revendicative. La revendication fondamentale des syndicats italiens vise la transformation totale d'un type de développement qui, en favorisant la consommation individuelle et en ignorant la demande croissante de biens, d'équipements collectifs et d'investissements dans les secteurs et dans les régions qui en ont besoin a abouti à la situation actuelle. Pour ce faire, il faut évidemment orienter les investissements vers ces régions et ces secteurs et, par conséquent, modifier les orientations des dépenses publiques, redistribuer les ressources entre les activités productives et entre les secteurs de consommation en pénalisant les gaspillages, les profits et les classes parasites. Il faut par conséquent réformer en profondeur la façon dont sont gérés les secteurs fondamentaux tels que l'école, la santé, la construction de logements, l'agriculture et même l'administration. Il faut surtout concentrer tous les efforts sur l'orientation des investissements productifs dans les infrastructures et les services dans le Mezzogiorno. Notre politique revendicative s'est inscrite également dans ce cadre puisqu'elle a accordé la priorité aux problèmes de l'organisation du travail, en cherchant à éliminer les inégalités de traitement et de rémunération entre les secteurs et les catégories, en plaçant les rapports avec les entreprises sur des bases nouvelles, tout en conservant l'autonomie à chaque partenaire. Je rappelle à cet égard les accords passés avec de grands groupes tels que Fiat et Montedison, en vue d'orienter les investissements dans le Mezzogiorno vers des secteurs de production déterminés et notamment des secteurs nouveaux pour faire face à la crise. Certes, bon nombre de ces objectifs sont typiquement italiens, mais on ne peut pas nier que, d'une façon générale, ils sont communs à tous les pays européens. A l'heure actuelle, la crise dont j'ai parlé les a rendus en tout cas indispensables. Le fait nouveau c'est qu'aucun pays ne peut penser trouver une solution nationale aux problèmes anciens ou nouveaux posés par le développement économique. Il n'y a donc pas contradiction mais concordance entre la poursuite des objectifs que j'ai schématiquement tracés et notre appartenance à la Communauté. Le problème est de savoir, comme je viens de le rappeler, si la Communauté saura survivre et se développer. Nous croyons fermement que cela est possible et nécessaire, mais à condition qu'elle place au centre de ses préoccupations les problèmes qui constituent le noeud des revendications des syndicats

italiens et qui sont communs, malgré la diversité qui découle des expériences historiques et des traditions différentes, à tout le mouvement syndical européen.

Pour parvenir à ce résultat, il faut un mouvement syndical bien orienté fort et uni. Malheureusement, sur bien des points, cet objectif n'est pas encore réalisé et reste un idéal à atteindre.

L'EUROPE ET LA C.F.D.T. PAR M.Edmond MAIRE, SECRETAIRE GENERAL DE LA CFDT (FRANCE)

- L'EUROPE DU MARCHE COMMUN -

L'idée de l'unité européenne, présentée après la deuxième guerre mondiale comme une solution aux conflits déchirant en permanence le Vieux continent est, en fait, une idée dont la réalisation est essentiellement conçue au service du développement du capitalisme qui a besoin de marchés de plus en plus vastes...

Du fait même, la Communauté Economique Européenne a évolué nettement en direction d'une zone de libre échange plutôt que vers le renforcement d'une véritable communauté économique qui exige en plus de la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes, des politiques économiques, moné taires, industrielles, sociales communes aux neuf pays membres du Marché Commun.

Cette "Europe" des affaires", où se développe jour après jour l'implantation des sociétés multinationales, avec une dominante d'entreprises qui ont leur pouvoir de décision aux Etats-Unis, est incapable d'avoir une politique autonome devant la volonté dominatrice des USA. Les récents exemples de la division des pays membres de la CEE face à la crise monétaire et à la crise du pétrole en sont l'illustration.

La vie des travailleurs, la sécurité de leur emploi, leur niveau de vie, leurs conditions de travail, leurs conditions de vie, de logement, de transports... dépendent chaque jour davantage du bon vouloir des entreprises multinationales et de décisions résultant d'une confrontation européenne permanente entre les "technocrates" des institutions et les ministres intéressés, sans débat démocratique ni contrepoids politiques réels.

Pour les travailleurs, l'Europe devient ainsi le nouveau cadre géographique dans lequel ils sont dominés et exploités, soumis à un type de développement basé sur l'inégalité et niant un grand nombre de besoins fondamentaux.

Cette Europe est cependant une réalité à laquelle les travailleurs et leurs organisations syndicales doivent faire face.

Face à cette Europe capitaliste qui se construit et s'étend, le mouvement syndical ne peut se contenter d'une action défensive.

C'est pourquoi la CFDT a déclaré à de multiples reprises que l'Europe n'était pas seulement fatale mais devait représenter une chance nouvelle pour l'unité et le progrès de l'action syndicale internationale.

Pour la classe ouvrière, la conquête de l'indépendance technique, économique et politique de l'Europe, ainsi que le soutien prioritaire à l'émancipation des peuples du Tiers Monde passent par l'élaboration d'une stratégie visant à construire une Europe socialiste et démocratique.

La CFDT entend apporter toute sa contribution à la réalisation de ces objectifs.

Le mouvement syndical européen ne peut rester enfermé dans chaque Etat membre, ni figé dans ses divisions actuelles.

Au cours de ces dernières années, nous constatons deux phénomènes très positifs pour l'Europe des travailleurs :

- d'une part, les thèmes revendicatifs sont de plus en plus convergents au delà des différences nationales ou des orientations proclamées des uns et des autres : la lutte contre l'inflation, pour la garantie du pouvoir d'achat et l'augmentation prioritaire des bas salaires, le refus de toute police des salaires, la volonté de transformer les conditions de travail par la décentralisation des formes d'action et de négociation, l'objectif du droit à l'emploi et à la formation professionnelle, l'égalité des droits pour les travailleurs comme pour les travailleur immigrés; l'aspiration à un cadre de vie qui ne soit plus forgé par le profit. Voilà un ensemble de revendications-clés qui manifestent une communauté de luttes et un fond commun anticapitaliste des principales organisations syndicales d'Europe occidentale;
- d'autre part, les actions menées dans l'un ou l'autre de nos pays ont un écho de plus en plus grand dans les autres pays. La classe ouvrière européenne, dans l'action pour transformer la réalité du système économique et social européen, est en train progressivement de forger son unité.

Il faut aussi signaler une progression vers une conception commune et renouvelée de l'action ouvrière.

Ainsi se manifeste partout la volonté des travailleurs de réduire la distance entre eux et les structures syndicales. L'exigence grandit d'une participation de chacun aux décisions ayant trait aux revendications et aux formes d'action. La hiérarchie autoritaire combattue dans les entreprises n'est heureusement plus admise dans les structures syndicales. La démocratie progresse dans l'action et dans le syndicat, conçu comme le rassemblement conscient, organisé et démocratique des travailleurs.

Cette communauté de luttes est essentielle, y compris pour le succès des revendications les plus immédiates :

C'est pourquoi, au plan européen, il nous faut poursuivre :

- le développement des relations et des actions communes entre les organisations syndicales des entreprises de même nature situées dans l'Europe des pays capitalistes et dans les autres pays du monde;
- la mise en commun des moyens d'action au niveau européen dans une perspective unitaire tant au plan professionnel qu'au plan interprofessionnel pour intensifier les luttes communes;
- le dialogue et la confrontation avec les organisations syndicales des pays socialistes de l'Est européen à partir des problèmes concrets posés aux travailleurs, quelle que soit la forme du régime socioéconomique des pays;
- la coopération suivie entre organisations syndicales, instituts, mouvements politiques etc... luttant en Europe pour une société socialiste, démocratique et autogestionnaire.

La CFDT considère que la Confédération Européenne des Syndicats, et plus particulièrement depuis son élargissement, peut contribuer d'une façon importante à la construction d'une Europe ne reposant plus sur les fondements capitalistes qui sont les siens actuellement, mais dont les structures économiques et les institutions politiques permettront aux hommes et aux groupes de déterminer eux-mêmes leur avenir individuel et collectif.

0-0-0-0-0-0-0-0

Alfons LAPPAS, Membre du Bureau exécutif et trésorier du DGB, ancien président du Comíté Economique et Social des Communautés Européennes.

1. Considérez-vous les efforts déployés par la Communauté européenne dans le domaine social comme satisfaisant ?

Dans le passé, la Communauté a été sévérement critiquée par les syndicats européens en raison du fait que le social était dominé par des considérations d'ordre économique. Rétrospectivement, on peut même constater que les théoriciens du néocapitalisme ont commis une grave erreur en croyant que le progrès social devenait automatique dans la mesure où l'on pouvait garantir une croissance économique suffisante. En ce moment, il y a une concordance de vues entre nous et les institutions de la Communauté pour mettre en place une politique sociale et lui donner l'importance qui lui convient.

En disant ceci, nous sommes conscients que nous avons à traiter de problèmes extrêmement difficiles en raison de traditions et de priorités nationales.

2. Le mouvement syndical allemand a toujours été un promoteur convaincu de l'unité européenne. Ceci ne l'a pas empêché de critiquer la commission et le Conseil de Ministres et de réclamer des changements. Pensez-vous que les institutions communautaires tiennent suffisamment compte de vos opinions et y a-t-il rieu d'apporter des améliorations?

En effet, les syndicats allemands ont toujours soutenu le processus d'unification en Europe. Ceci essentiellement pour deux raisons : d'une part, nous avions compris après la deuxième guerre mondiale qu'il fallait introduire radicalement des changements politiques en Europe et que d'autre part, nous assistons depuis un certain temps déjà à un affaiblissement des possibilités de contrôle et d'intervention au niveau national face aux interpénétrations d'entreprises et de capitaux multinationaux. Je suis d'avis que des solutions européennes deviennent de plus en plus un préalable pour un travail syndical efficace. Bien entendu, nous n'avons jamais cessé d'être très critiques à l'égard des institutions européennes et de leur politique et nous le serons encore à l'avenir lorsque nous le jugerons nécessaire. Mais, il faut également reconnaître que la Commission et le Conseil en général s'efforcent de tenir compte de nos objections. Nous pensons d'ailleurs que le renforcement du rôle politique du Parlement Européen apportera une amélioration décisive car les organisations syndicales qui ont une grande influence sur la formation des idées des masses populaires doivent pouvoir se référer à la"transparence" parlementaire et au contrôle des processus de décisions.
